

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA ADRAR**  
**DAIRA ADRAR**  
**COMMUNE BOUDA**  
**N.I.F : 41000200000105700107**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément à la loi n° 23-12 du 05/08/2023 , portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 65 et article 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le président de l'assemblée de la Commune de Bouda informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres Nationale Ouvert avec exigence de capacités minimales : N°: 02/2026 paru dans le journal **دزائر سبور** en date du 01/03/2026 Competition en date du 01/03/2026 relatif à la :

**INTITULEE DE L'OPERATION :** Suivi, Réhabilitation des routes a l'entrée ksours benillou .  
hai 05 juillet , bendraou et elmansour

**Projet :** Réhabilitation des routes a l'entrée ksours benillou . hai 05 juillet , bendraou et elmansour

Après évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant:

Entreprise	Adresse	Montant de l'offre EN TTC(DA)	Délai	Observation
SARL SIDI OUMEUR NIF :00110108826866200000	CITE EL HATABA ADRAR	29.733.340.00	80 jours	La seule offre techniquement qualifié

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de l'avis d'appel d'offres, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, les journaux quotidiens nationaux ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public BOMOP ou la presse électronique (Deux journaux autorisés), auprès de la commission des marchés de la Commune de Bouda Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour suivant Pour les autres soumissionnaires intéressés, son t invités de se rapprocher auprès du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

**Fait à Bouda Le .....**